

Périodiques non canadiens

Le gouvernement a présenté certaines mesures ridicules et restrictives mais, à mon avis, le bill est un exemple classique du genre de mesure qu'il rédige de temps à autre de façon maladroite et irréflective. Monsieur l'Orateur, je vais faire encadrer le bill et l'accrocher au mur de mon bureau pour montrer comment le gouvernement dessert les Canadiens, surtout les personnes âgées.

Le secrétaire d'État a-t-il vraiment songé aux effets que le bill aura sur les autres revues, comme la revue *MD of Canada*? Quelles restrictions le bill imposera-t-il à cette revue et aux autres revues professionnelles? Examinons le cas du *MD of Canada*. C'est une revue à diffusion restreinte n'ayant pas de recettes assurées par des abonnements. Peut-être que les revues, dont la diffusion est payée, auront la possibilité d'expédier au Canada des éditions non canadiennes. *MD of Canada* n'a pas ce choix et pourtant cette revue est visée par la mesure à l'étude. Sa seule source de revenus est la publicité. Si *MD of Canada*, revue médicale renommée que des médecins canadiens reçoivent depuis plus de 15 ans, cesse de paraître au Canada par suite de l'adoption du bill C-58, le concept, l'objet et l'influence de cette revue disparaîtront à jamais. Le secrétaire d'État ne s'est pas soucié de ce problème particulier, monsieur l'Orateur. Sans doute n'a-t-il jamais entendu parler de cette revue.

MD of Canada n'est pas une édition canadienne d'une revue étrangère; ce n'est pas non plus une édition partielle ni le résultat d'un excédent de numéros d'une revue-mère. C'est une revue médicale entièrement canadienne dont le contenu éditorial est directement axé sur la médecine. La revue a toujours acheté à de fournisseurs canadiens son appareillage mécanique, les appareils de typographie, d'impression, d'étyquetage, d'expédition—des recettes accrues pour le ministère des Postes—et pourtant quel a été l'intérêt manifesté par le secrétaire d'État et par ceux qui appuient le bill C-58?

Par définition, *MD of Canada* est une revue de culture médicale et de médecine culturelle. Elle comporte une section de nouvelles médicales entièrement canadiennes, des articles originaux qui, s'il s'agit d'études de fond, paraissent en même temps que les nouvelles médicales canadiennes dans *MD*, la revue médicale aux États-Unis, *MD en Espagnol* et *MD Pacific*. La revue revoit la documentation éditoriale préparée dans d'autres pays avant de la publier dans *MD Canada*. Elle distribue gratuitement une édition anglaise et une édition bilingue anglaise-française. Ce sont les commanditaires qui payent cet intéressante revue.

Les médecins trouvent tout ce qui les intéresse dans *MD of Canada* pour diverses raisons, la plus importante étant que cette revue est conçue, rédigée et publiée à leur intention. D'autre part, elle répond toujours aux demandes de ses lecteurs. Des milliers de copies d'articles publiés dans la revue ont été envoyées gratuitement et sur demande à des médecins et le secrétaire d'État voudrait que la revue disparaisse du marché canadien.

Le contenu de *MD of Canada* n'est pas le même que celui d'autres éditions, de l'édition américaine, de l'édition latino-américaine ou de l'édition de l'Extrême-Orient. Les quatre revues ne publient pas les mêmes articles en même temps; tous les articles qui paraissent dans la revue canadienne sont préparés pour cette édition uniquement. Cette revue joue un rôle important, car elle s'adresse à un nombre restreint de personnes, mais il s'agit de spécialistes très dévoués qui représentent un secteur important de la population et aborde tous les sujets intéressants les

[M. Brisco.]

médecins. Ce ridicule petit bill, le bill C-58, ne devrait pas s'attaquer à des revues de ce genre.

Je trouve que l'un de mes rares moments de détente dans ma vie affairée, pour ne pas dire trépidante, de député, est celui où la nature exige certaines activités normales des régions intestinales. C'est alors que je lis *Reader's Digest* et que je pense et réfléchis aux innombrables sottises du secrétaire d'État. Le gouvernement actuel ne peut et ne doit certes pas m'empêcher, pas plus que le ministre du Revenu national (M. Basford) ou des milliers de personnes semblables à nous, de jouir d'un moment de détente en nous privant de cette revue. Monsieur l'Orateur, je rejette intégralement le bill et ses prémisses.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole au sujet de l'étude du bill C-58 parce que je crois que c'est un projet de loi qui pourrait avoir de très graves répercussions pour les publications canadiennes, s'il était adopté tel quel.

Le projet de loi s'attaque à une revue que je lis depuis de nombreuses années. Je connais très peu la revue *Time*, mais très bien la revue *Sélection du Reader's Digest*. Je crois que c'est une revue à la portée de tout le monde et qui répond très bien aux exigences du lecteur, tant Canadiens de langue française que Canadiens de langue anglaise.

● (1540)

Lorsque le secrétaire d'État (M. Faulkner) a annoncé son intention d'amender la loi de l'impôt sur le revenu à l'article 19, j'ai cru bon de sonder l'opinion de mes électeurs afin de savoir ce qu'ils pensaient de ce projet de loi et de la possibilité de faire disparaître la revue *Sélection du Reader's Digest*, car je savais que cette revue était lue par un grand nombre de personnes.

J'ai donc reçu plusieurs réponses aux lettres que j'avais fait parvenir à mes électeurs. Plusieurs lisent cette revue et 36 m'ont répondu qu'ils étaient en faveur de la revue *Sélection du Reader's Digest*, c'est-à-dire contre le bill C-58. Une seule lettre était en faveur du bill C-58, et je me suis rendu compte que la personne en cause était mal renseignée, puisqu'elle croyait que la revue *Sélection du Reader's Digest* ne payait pas d'impôt au gouvernement canadien ou au gouvernement de la province de Québec. Ce qui est complètement faux, les revues *Sélection*, *Time* ou n'importe quelle autre revue doivent payer leurs impôts.

Monsieur l'Orateur, parmi les lettres que j'ai reçues je voudrais en citer quelques-unes à l'attention de la Chambre. La première lettre vient de La Reine, en Abitibi:

Après avoir pris connaissance de la documentation que vous m'avez fait parvenir à ce sujet, j'ai l'impression que nous devons garder notre revue, même s'il nous en coûtait quelque chose.

Afin d'avoir une opinion, je me suis basé sur les trois points suivants:

Apport de *Sélection* à l'économie canadienne.

Le nombre d'emplois créés par cette revue.

Et finalement, *Sélection* a servi à unir les Canadiens.

A mon avis, monsieur l'Orateur, ce sont là des points très importants et qui résument très bien l'histoire de la revue *Sélection du Reader's Digest*.

Dans une autre lettre de La Sarre, et je la cite:

Inutile de vous dire que, comme la plupart des Canadiens-français je suppose, je verrais d'un très mauvais œil la disparition de ce mensuel de haute qualité littéraire, culturelle et morale. Je ne puis croire qu'il n'existe pas d'autres moyens de favoriser les publications canadiennes. Dans tout commerce la compétition en général ne sert qu'à améliorer le service et la qualité et a toujours été un excellent stimulant.